

LGV du Grand Sud Ouest : la chimère de quelques « grands » élus et technocrates, le cauchemar des contribuables locaux !



La LGV du GPSO (LNSO) est un projet pharaonique pour la construction de 327 km de lignes nouvelles et l'aménagement de 29 km de voies existantes en sortie de Bordeaux et Toulouse.

- Un **Plan de financement**, préparé par les services de l'État et agréé par SNCF Réseau, a été signé par l'État, et 25 collectivités locales sollicitées, pour un coût estimatif de **14 milliards d'euros (14 Mds €)**.

Ce Plan, insincère et incomplet, promet d'être un cauchemar absolu pour les finances des collectivités locales qui l'ont signé, soit, pour les Landes, son Conseil Départemental, les communautés d'agglomération du Marsan, du Grand Dax, et de la MACS, ainsi que pour presque tous les contribuables landais assujettis aux nouvelles « taxes LGV » sans que l'on ait jamais sollicité leur avis...

Qui s'est engagé à quoi ?

- l'État :

En théorie, il est prévu qu'il finance 40 % du projet (5,6 Mds €). En pratique, il ne s'est engagé que pour l'aménagement des sorties de Bordeaux et Toulouse et pour le tronçon de LGV Bordeaux-Toulouse, soit 4,1 Mds € (étape 1).

Rien pour la liaison Sud Gironde – Dax (étape 2).

Et l'Etat, dans un contexte budgétaire de coupes drastiques dans ses dépenses, envisage la suppression de son financement de l'étape 1 Bordeaux-Toulouse. Qui pour payer à sa place ? Des financeurs privés pour une opération de type Partenariat Public Privé si décrié ? Dans ce cas, le Plan de financement signé serait caduc. **Sinon, les collectivités locales signataires et les contribuables « LGV » devront payer !**

- L'Europe

L'Union Européenne ne s'est engagée sur rien quant aux **20 %** de financement du projet attendus. Pas le moindre euro d'ici 2028, et l'inconnue par la suite. Qui devra compenser le manquant ? **Les collectivités locales signataires et les contribuables « LGV » devront payer !**

- Les 25 collectivités locales signataires d'Aquitaine et d'Occitanie et les contribuables « LGV », principalement ceux assujettis à la taxe foncière et la taxe d'habitation et résidant à moins d'1 heure d'une gare LGV du GPSO, sont sensés financer **40 %** du projet, par un apport étalé sur 40 ans.,

Et réalité ce sera beaucoup plus conséquent, car les coûts complémentaires ne figurant pas dans le Plan de financement (frais de gestion de l'organisme gestionnaire des financements du GPSO, intérêt des emprunts souscrits, frais de raccordement à la LGV,...) leur seront imputés, ainsi que les défauts de financement des autres partenaires Etat et UE, ainsi que les surcoûts dans la réalisation du projet (on parle déjà d'un chiffre de 17 voire 20 Mds € au lieu des 14 Mds € initiaux...).

De quoi faire exploser des finances locales déjà menacées de réductions sévères par l'État, alors que les besoins quotidiens des habitants s'accroissent. De quoi faire bondir l'ardoise des contribuables assujettis à l'« impôt LGV ».

Traduction en chiffres pour le Conseil Départemental des Landes (CD40)

Pour l'**étape 1**, si l'UE ne finance rien et si l'État ne contribue que pour les travaux de sortie Bordeaux et Toulouse (720 millions d'euros), les collectivités locales devraient abonder à hauteur de 9,6 Mds € au lieu de 4,1 Mds € prévus.

➤ **Conséquence pour le CD40 dont la quote-part est fixée à 0,59 % : 56,64 millions d'euros au lieu de 24,3 millions d'euros, hors fiscalité locale 'LGV'.**

Pour l'étape 2, si l'UE et l'État ne financent rien, les collectivités locales devraient abonder à hauteur de 3,7 Mds € au lieu de 1,4 Mds € prévus.

➤ **Conséquence pour le CD40 dont la quote-part est fixée à 7,88 % : 291,56 millions d'euros au lieu de 116,6 millions d'euros, hors fiscalité locale 'LGV'.**

➤ **Soit pour le CD40 un coût brut de 348,2 millions d'euros au lieu des 140,9 millions d'euros prévus dans le « Plan de financement » !**

Si l'on enlève la quote-part du produit des « impôts LGV » compté arbitrairement pour 30 % du coût brut, le CD40 restera redevable, sur 40 ans, de 243,74 millions d'euros, soit pendant 40 ans des annuités de 6,09 millions d'euros au lieu des 2,47 millions d'euros payés actuellement !

Ces chiffres sont établis à partir des données du Plan de financement initial. Il faudra **les relever fortement**, puisque les coûts complémentaires (frais de gestion, intérêt des emprunts,...) et les surcoûts du chantier proprement dit, seront à charge des collectivités locales signataires du Plan de financement..

Il faut mettre un coup d'arrêt à ce projet inutile, destructeur, ruineux et faire, dès à présent, voter par nos élus un **moratoire** sur tout versement d'annuité, tant qu'un nouveau plan de financement réaliste, complet, sincère, n'aura pas été soumis à leur approbation.